

« 4 de La Rochelle »

RETOUR SUR UNE GRANDE VICTOIRE POUR LES LIBERTES

Nous avons, dans le précédent numéro de « Fonction Publique », informé nos lecteurs de la « relaxe » des 4 de La Rochelle, après pratiquement quatre ans de lutte, injustement accusés d'avoir incendié le siège du MEDEF. Après des multiples initiatives, après les 6000 manifestants dans les rues de La Rochelle le 30 Mars 2006, les 12 000 à Poitiers le 8 Décembre, **c'est la relaxe mille fois exigée, mille fois criée. La victoire !** Une victoire d'ampleur contre l'acharnement du MEDEF à faire condamner nos camarades et, à travers une telle condamnation, à porter un coup au droit à l'engagement syndical, au droit à manifester, aux libertés syndicales. Une victoire qui est celle du large rassemblement autour des quatre, et notamment de l'investissement de toute la CGT. L'UGFF a été partie prenante dès le début – au travers de l'édition à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires d'un quatre pages de dénonciation de l'agression du MEDEF et d'appel à la mobilisation – puis tout au long de ces années par l'organisation de la participation aux différentes manifestations comme par l'information permanente et le rappel, dans son journal « Fonction Publique », des incohérences du dossier comme de l'enjeu qu'il représentait.

Aussi quoi de plus naturel que l'invitation faite aux « quatre » par la direction de l'UGFF à venir lever le verre avec les membres de sa commission exécutive pour fêter ensemble cet immense succès. L'occasion pour la rédaction de « Fonction Publique » de revenir avec les concernés sur ce qui a marqué toutes ces années de luttes ainsi que leur dénouement, ce Vendredi 19 janvier, à 9h30, au palais de justice de Poitiers, à l'annonce du verdict.

Daniel, Jean-Michel, Joël, Antony. Les trois premiers sont agents du Ministère de l'Équipement, militants au syndicat cgt –le snptte-, le quatrième, Antony, est agent territorial à La Rochelle, militant CGT aussi. Lui n'assiste pas à notre rencontre, tout simplement parce que, contractuel, il n'a pu bénéficier des autorisations nécessaires. Toujours contractuel, donc sans statut, alors que sa titularisation aurait du intervenir depuis très longtemps, mais qu'elle est suspendue à cause de l'« affaire », et ce « au mépris de la présomption d'innocence » comme le souligne son père présent parmi nous.

Un premier échange sur le vécu de toute cette période, et tout de suite on sent les difficultés traversées même si celles-ci sont exprimées avec beaucoup de retenue ; cela a été « difficile au plan professionnel comme au plan familial, difficile à vivre » s'accordent ils à dire, avec une illustration terrible de Jean-michel qui dit la peur de sa fille, 6 ans, chaque fois que quelqu'un frappe à la porte. Et pour cause : Elle était présente lorsque son père a été arrêté à son domicile, immédiatement menotté, puis conduit en garde à vue...comme un criminel. « En 10 secondes » précise-t-il, « on frappe, j'ouvre, on me retourne, on me met les menottes et on m'embarque ».

Si Jean – michel a été interpellé le 5 juin 2003, au soir de la manifestation et Antony au cours de la manifestation elle-même, Daniel et Joël ont été mis en examen le 14 Mai 2004...11 mois après le faits ! Comment remonte-t-on jusqu'à eux près d'un an après les faits ? En raison pensent ils de leur engagement et de leur participation à des actions syndicales antérieures, et notamment,

dans ce cadre, le blocage à deux reprises du port. « On était fiché depuis 1999 » sont ils convaincus. Et d'ailleurs cette dimension de méthodes policières basées sur ce qu'il faut bien soupçonner comme relevant de fichages des militants est confirmée par le père d'Antony qui rapporte les propos tenus par un commandant des forces de l'ordre et entendus par des témoins de l'interpellation de son fils : « arrêtez le c'est le fils à Péchereau », militant CGT de la métallurgie, connu au plan départemental, qui a participé à des réunions avec les responsables locaux du MEDEF.

Et au total, ce sont quatre militants de la CGT qui sont accusés, ce qui

fichages de militants ont été utilisés à cette fin, il y a plusieurs éléments troublants qui tendraient à le prouver.

Pris dans cette énorme machination lancée contre la CGT, contre le syndicalisme, contre la mobilisation (il faut se resituer dans le contexte des puissantes luttes contre la réforme des retraites) il y a quatre militants, quatre camarades, qui disent aujourd'hui avoir vécus des moments terribles en mesurant la puissance de l'adversaire qui déploie toute une stratégie, qui met en route un véritable rouleau compresseur : du Ministère de l'intérieur qui serait intervenu le soir même, au Préfet qui s'exprime immédiatement pour criminaliser l'action syndicale en pas-

défense qui grandit et qui rassemble, dans la CGT qui toute entière se mobilise. Des moments qui parfois vous mettent au plus bas, « avec un sacré coup au moral », comme le dit Daniel lorsqu'en première instance il est condamné (1 mois de prison avec sursis et, solidairement avec Antony, à 1,2 millions d'€ d'amende !!!). Et le doute qui gagne ; ces interrogatoires aussi qui sont parfois humiliants où il est promis « la prison », où l'accusation d'être « un terroriste » est proférée, se souvient Jean Michel. Mais au total ce qu'ils retiendront et qui est écrit « à jamais » dans leur mémoire, à l'encre indélébile, c'est le mot solidarité.

D'Antony, marqué par la mobilisation de l'école dans laquelle il travaille, l'école Lavoisier, – y compris celle du directeur qui s'engage rarement mais qui là s'est placé résolument dans l'action contre l'injustice - à Joël qui, très ému, parle du « lien indestructible » qui l'unit désormais à ses trois autres camarades en passant par Daniel qui en sort « renforcé dans ses convictions », avec l'« envie de s'investir encore plus », et particulièrement auprès de ceux qui sont « victimes des mêmes injustices » que celles qu'ils ont subies ou encore Jean-Michel qui entend souligner combien dans de telles circonstances « qui n'arrivent pas qu'aux autres » il est « très important qu'il y ait du monde derrière ».

Tous ont les souvenirs imprégnés de ces milliers de regards solidaires croisés dans les congrès, les manifestations, de ces mains que l'on serre et qui vous touchent au plus profond de vous-même, de ces mots de soutien, d'encouragement, qu'ils émanent du secrétaire général de la CGT ou de celui qui jusqu'alors était un inconnu et pourtant tout de suite si proche.

Et tous nous disent, vous disent, que le dénouement de l'affaire des « quatre de la rochelle » c'est aussi la démonstration qu'il faut avoir confiance en la force que représente le rassemblement dans l'action, confiance en la légitimité de nos revendications, confiance dans nos luttes.



Le 19 janvier, c'est la victoire !

ne peut relever du simple hasard, surtout lorsqu'on sait qu'un individu, présent sur place, photographié en train d'alimenter un feu de pneu (cf les différents articles de « Fonction Publique » sur le sujet), n'a jamais été inquiété(il est à noter d'ailleurs que le jugement en appel souligne qu'aucun des quatre n'a été vu à aucun moment en train d'alimenter l'incendie... ce qui peut laisser entendre qu'il n'en est pas de même pour le « mystérieux individu ».... qui lui n'est pas au procès.)

De là à penser que c'était bien la CGT qui était visée, et que des

sant par la télé régionale qui relaie une information (dont l'enquête prouvera qu'elle est totalement infondée... mais qu'importe, qui veut la fin veut les moyens) sur le jet de produits inflammables et jusqu'à la banderole apposée sur le siège du MEDEF faisant référence à « un acte criminel », tout est fait pour alimenter la criminalisation de l'action syndicale, quand ce n'est pas son assimilation à du « terrorisme ».

Avec des coups qui ébranlent mais aussi, dans le même temps cette confiance puisée dans la mobilisation qui s'organise, dans le comité de